

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18421 - 72ÈME ANNÉE

Le Parti communiste réunionnais appelle à amplifier la mobilisation

« La loi El Khomri adoptée avec le 49-3 est une aggravation des conditions des travailleurs et de la jeunesse de La Réunion »



La loi El Khomri est une menace pour les syndicats.

Le Parti communiste réunionnais appelle à amplifier la mobilisation contre le projet de loi El Khomri. Il s'élève contre l'utilisation de l'article 49-3, « refus de l'indispensable débat qui constitue un recul de la démocratie » et rappelle les conséquences dramatiques de l'application de la loi El-Khomri à La Réunion. Voici le communiqué diffusé hier par le PCR.

Réunionnaises, Réunionnais, l'heure est grave. Le gouvernement a choisi d'utiliser l'article 49-3 pour forcer l'adoption en première lecture du projet de loi El Khomri. Cette loi sera donc votée et s'appliquera. Aussi, les acquis de 70 ans de luttes pour l'égalité sociale sont attaqués. Depuis des semaines, le Parti communiste réunionnais soutient la juste mobilisation de l'Intersyndicale pour le retrait de ce projet de loi. En France, un large front s'est constitué pour demander l'application d'une autre politique. Le gouvernement a décidé d'interdire le débat. Le PCR s'élève contre le refus de l'indispensable débat qui constitue un recul de la démocratie.

Depuis plusieurs semaines, c'est la mobilisation des travailleurs avec les jeunes en France car grandes sont les inquiétudes si jamais cette loi s'appliquait. À La Réunion, les conséquences seront encore plus graves. En effet, permettre à une entreprise de licencier pour un seul trimestre de difficulté économique ouvre la porte à une vague de licenciements abusifs qui seront alors couverts par la loi.

À La Réunion, des députés ont tenté de composer avec ce texte, en mettant en avant le dépôt d'amendement pour étendre les conventions collectives nationales dans notre île. Le PCR dénonce une diversion. Le projet

de loi El Khomri réduit à néant la garantie des conventions collectives, car il permet la conclusion d'accords d'entreprise qui priment sur les conventions collectives et le Code du travail dans des domaines aussi essentiels que le temps de travail ou la rémunération. La seule solution pour sauver les acquis de 70 ans de bataille pour l'égalité sociale, c'est le retrait pur et simple de ce texte.

Fidèle à son engagement dès le départ aux côtés des syndicats, le Parti communiste réunionnais appelle à amplifier l'appel à la mobilisation lancé par les représentants des jeunes et des travailleurs le 17 mai prochain. Face à la méthode décidée par le gouvernement qui choisit de passer au-dessus de la représentation parlementaire élue, la mobilisation est le seul moyen de préserver les intérêts du monde du travail avec sa jeunesse. C'est pourquoi le PCR appelle ses militants à participer aux actions de l'Intersyndicale.

Le Port, le 12 mai 2015

***Pour le PCR, les co-secrétaires généraux
Yvan Dejean, Maurice Gironcel et Ary Yée
Chong Tchi Kan***

Nos peines

Le PCR rend hommage à André Marimoutou

Dans un message de condoléances, le Parti communiste réunionnais salue la mémoire d'André Marimoutou, qui s'est impliqué pendant des décennies dans les combats au service du peuple réunionnais.

Les communistes réunionnais comme bien d'autres de nos compatriotes ont appris avec beaucoup d'émotion et de tristesse le décès ce mercredi 11 mai d'un grand militant démocrate de notre pays : André Marimoutou. C'est pourquoi nous adressons nos sincères condoléances à ses proches familiaux ainsi qu'à tous ses autres amis touchés par ce décès.

Pour lui rendre hommage, nous voudrions aussi rappeler les combats importants qu'il a menés pendant de nombreuses décennies au service du peuple réunionnais. Nous pensons notamment aux actions accomplies dans le domaine de l'éducation, où il s'est battu pour l'émancipation des jeunes Réunionnais à l'école, en particulier par des organismes para-scolaires.

Il a également joué un rôle inestimable sur le plan culturel, dans une situation très difficile, afin de faire reconnaître, respecter et valoriser les atouts de la culture réunionnaise et l'identité de notre peuple.

Enfin, il faut souligner l'importance des combats politiques qu'il a menés dans une période là aussi difficile, notamment à Saint-Benoît, pour faire avancer la démocratie dans notre pays. Dans cet esprit, il a aussi été un des participants à la création du Parti Communiste Réunionnais en 1959.

C'est pourquoi, la meilleure façon de rendre hommage à André Marimoutou c'est d'être fidèle aux luttes qu'il a accomplies et soutenues durant toute sa vie pour changer notre société.

***Pour le PCR, les co-secrétaires généraux,
Yvan Dejean, Maurice Gironcel et Ary Yée
Chong Tchi Kan***

Le Port, le 12 mai 2016

Édito

Loi El Khomri : menace mortelle sur les syndicats

La loi El Khomri a été adoptée hier en première lecture à la suite du rejet de la motion de censure déposée par l'opposition. Ce texte a recueilli les voix de la droite et des députés communistes. Un seul député de La Réunion a voté pour cette motion destinée à faire tomber le gouvernement, c'est Thierry Robert.

Au même moment partout en France, d'importants défilés ont rassemblé des personnes opposées à cette réécriture du Code du Travail, ainsi qu'à la méthode choisie par le gouvernement pour faire adopter une loi aussi importante sans débat. De nombreux lycées étaient bloqués, et plusieurs manifestations ont donné lieu à des affrontements.

La colère est grande en France contre un texte qui s'attaque à des acquis obtenus à la suite de décennies de luttes.

C'est en effet la remise en cause de la protection de la loi. Les conventions collectives n'auront plus aucun effet, car elles pourront être remplacées par des accords d'entreprise pour déterminer le temps de travail ou les salaires. Il suffira d'un trimestre de baisse du chiffre d'affaires pour avoir le droit de licencier dans les entreprises de moins de 10 salariés. De plus, la loi veut permettre de contourner les instances représentatives des travailleurs en permettant le recours à des référendums internes.

Outre les travailleurs, l'autre grande cible sont les syndicats. C'est en effet grâce à la négocia-

tion, et aussi à l'action comme l'a montré la récente grève dans le BTP, que les syndicats arrivent à obtenir des accords qui permettent de faire avancer les droits des travailleurs. Ce sont les conventions collectives. Si la loi El Khomri était déjà appliquée, l'augmentation obtenue par les travailleurs du BTP suite à la grève pouvait être remise en cause dans n'importe quelle entreprise. À La Réunion, où le taux de chômage approche de 30 %, c'est une protection qui est enlevée.

Des conventions collectives qui ne servent plus à rien, des référendums pour contourner les représentants élus des travailleurs : la loi El Khomri fait peser une menace mortelle sur les syndicats. Cela est d'autant plus grave qu'à un an de l'élection présidentielle, le programme annoncé par l'opposition veut aller très loin dans la casse sociale. Si elle est élue, alors les syndicats n'auront plus le droit pour défendre les intérêts des travailleurs.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Plus de 5 millions d'euros d'amende infligés par l'Autorité de la concurrence

Entente illicite dans le BTP : tous les chantiers concernés à La Réunion

L'Autorité de la concurrence vient de sanctionner plusieurs entreprises à La Réunion déclarées coupables d'entente illicite, dans un arrêt rendu public ce 12 mai. La sanction porte sur la période allant de 2005 à 2011, et touche des entreprises du BTP et des transporteurs. Cette décision en dit long sur les méthodes qui peuvent être employées pour augmenter les profits. Extrait du communiqué présentant la décision.



L'Autorité de la concurrence sanctionne à hauteur de 5 millions d'euros des entreprises réunionnaises pour s'être réparti les marchés et avoir empêché le développement de leurs concurrents dans les secteurs des treillis soudés et des armatures métalliques. Ces pratiques ont affecté l'ensemble des activités de travaux publics à la Réunion et notamment le chantier de la route des Tamarins.

Entre 2004 et 2009, la demande d'armatures métalliques et de treillis soudés à la Réunion a fortement augmenté à la suite de la mise en chantier d'importants projets d'infrastructures, comme la route des Tamarins.

Pour faire face à cette situation, a été créée une nouvelle entreprise de transformation et de production, la société Arma Sud. Mais les sociétés Sermétal et Réunion Armatures, les principaux transformateurs de treillis soudés et d'armatures métalliques de l'île, ainsi que le groupe Ravate, principale entreprise de négoce et de revente, se sont entendus avec Arma Sud pour que celle-ci ne concurrence ni Sermétal ni Réunion Armatures et intervienne uniquement en tant que sous-traitant de ces dernières. Ces pratiques ont duré de juin 2006 à avril 2007 sur le marché du treillis soudé, et de mai 2006 à juin 2008 sur le marché des armatures

métalliques.

Par ailleurs, entre 2005 et 2011, une grande partie des opérateurs du secteur (transporteurs, transformateurs, négociants/revendeurs) ont mis en œuvre un ensemble de comportements destinés à limiter le développement des revendeurs alternatifs de treillis soudés. Les entreprises se sont entendues afin que le prix de vente des treillis soudés soit moins favorable pour les revendeurs non membres de l'entente. En outre, des mesures de blocage des importations ont été mises en place. Ont participé à cette infraction les entreprises KDI Davum, Ravate Professionnel et Sermétal Réunion ainsi que les transporteurs ou intermédiaires de transport C. Steinweg, Mer Union N.V. et Organitrans.

Des pratiques qui ont concerné l'ensemble du secteur du BTP à La Réunion

Ces ententes entre concurrents sont graves. Elles ont empêché toute évolution du marché et gelé la concurrence au détriment des entreprises de BTP qui sont clientes de ces matériaux de construction. L'ensemble des chantiers réunionnais ont été concernés par ces pratiques notamment celui de la route des Tamarins.

Les sanctions prononcées

En conséquence, l'Autorité a prononcé un total de 5 millions d'euros de sanctions à l'encontre des entreprises suivantes 1 :

Arma Sud 2 : 332 000 €
 Ravate : 2 147 000 €
 Sermétal : 1 430 000 €
 C.Steinweg : 58 000 €
 KDI Davum : 1 034 000 €
 Mer Union NV : 20 000 €
 Total : 5 021 000 €

Le secrétaire général de l'ONU en visite

Ban Ki-moon estime que Madagascar peut réussir

En visite à Madagascar, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a encouragé mercredi les autorités malgaches à instaurer un climat de confiance, de liberté et d'équité et a réitéré le soutien de l'ONU pour relever les nombreux défis auxquels est confronté le pays, notamment la malnutrition.

« Comme chacun sait, Madagascar se heurte à de nombreuses difficultés, notamment la pauvreté et la sous-nutrition. Le pays dispose pourtant d'importantes ressources naturelles et d'une diversité biologique extraordinaire », a dit M. Ban lors d'une conférence de presse conjointe avec le Président Hery Rajaonarimampianina dans la capitale Antananarivo.

Lors de sa visite, le chef de l'ONU a rencontré le Président, les Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, des membres du corps diplomatique, l'équipe de pays des Nations Unies, des partenaires de développement, des organisations de la société civile et des dirigeants d'entreprise. Il a également prononcé un discours devant le Sénat et l'Assemblée nationale réunis en Congrès.

« J'ai félicité les parlementaires pour leur dynamisme et leur détermination. Je les ai exhortés à lutter contre la corruption et le trafic d'espèces menacées d'extinction, et à défendre les droits de l'homme. J'ai également insisté sur le fait qu'ils avaient la responsabilité de promouvoir l'intégration et la participation. L'instauration d'un climat de confiance, de liberté et d'équité sera bénéfique à tous les Malgaches », a dit M. Ban lors de la conférence de presse.

Réconciliation, sagesse et détermination

« Dans toutes mes réunions, j'ai parlé de la situation politique du pays et de la nécessité de promouvoir un développement sans exclusion et la

primauté des droits de l'homme. J'ai souligné qu'en aucun cas, on ne pouvait justifier des violations des droits de l'homme par des opérations militaires », a encore dit le Secrétaire général.

Selon lui, il est extrêmement important que le pays reste sur la voie de la réconciliation nationale et bâtisse une paix durable. « La bonne gouvernance, le principe de responsabilité et la stabilité jouent un rôle essentiel dans le développement durable », a-t-il ajouté.

Il s'est dit convaincu qu'avec sagesse et détermination, Madagascar peut ouvrir la voie à un avenir meilleur pour tous ses citoyens et tenir une place plus importante sur la scène mondiale.

Lors de son discours devant le Parlement, M. Ban a rappelé que les élections l'an dernier ont marqué une étape importante en mettant fin à cinq années de crise politique.

Le problème de la malnutrition

M. Ban a noté que la généralisation de la pauvreté à Madagascar est préoccupante, avec une croissance économique faible et un taux de chômage élevé. « L'accès à l'eau est l'un des plus difficiles au monde. Seuls trois enfants sur dix ici terminent l'école primaire. Ils devraient être en classe, en train d'apprendre, et non ailleurs en train de travailler. Environ un Malgache sur trois ne sait pas lire », a-t-il noté.

« Ce Parlement possède la légitimité démocratique nécessaire pour aider Madagascar à relever les défis qui l'attendent », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a exprimé son in-

quiétude à propos de la situation préoccupante de la malnutrition à Madagascar, où près d'un enfant sur deux (47%) de moins de cinq ans est affecté par un retard de croissance dû à la malnutrition, et environ 9% des enfants de moins de 5 ans sur l'ensemble du pays souffrent de malnutrition aigüe.

Selon les résultats du rapport intitulé « Coût de la Faim en Afrique (CDFA) », qui fait partie d'une initiative de l'Union Africaine, l'économie de Madagascar perd environ 3.384 milliards d'Ariary (1,5 milliard de dollars) par an en raison des effets cumulés de la malnutrition. Ce rapport a été réalisé par le gouvernement malgache avec l'appui des Nations Unies et des partenaires financiers.

Ban Ki-moon a invité les autorités malgaches à s'engager de façon plus ferme à mettre fin à la malnutrition et à consacrer davantage de ressources à cette fin. « Je compte sur vous pour définir au niveau national un ensemble minimal de services de nutrition essentiels et établir un plan d'action pour le généraliser », a-t-il ajouté. « L'Organisation des Nations Unies sera votre partenaire indéfectible dans cette entreprise ».

Dilma Rousseff écartée de la présidence par l'opposition

Coup d'État au Brésil : appel à la mobilisation générale

Alors que le président du Congrès des députés et le Procureur général de la République ont demandé l'arrêt de la procédure de destitution visant Dilma Rousseff, les sénateurs ont décidé de suspendre la présidente élue par le peuple : c'est un coup d'État perpétré par les éternels battus aux élections depuis que le Parti des Travailleurs est au pouvoir. Le peuple se dresse pour faire face aux manipulations.

« Depuis que Lula est arrivé au pouvoir, les pauvres peuvent manger au moins un repas par jour, les classes populaires peuvent aussi envoyer leurs enfants à l'école, à l'université et prendre l'avion. Mais les riches refusent d'abandonner leur privilège », ce témoignage d'une manifestante soutenant la présidente élue au suffrage universel rappelle les véritables raisons de la procédure de destitution visant Dilma Rousseff. En effet, depuis la victoire d'un membre du Parti des Travailleurs à la présidence de la République, les réactionnaires ont toujours été battus aux élections. Puisqu'ils ne peuvent pas changer le peuple, alors ils ont utilisé les institutions pour mener un coup d'État. Cette attaque renvoie le Brésil à une période que l'on croyait révolue, quand les militaires s'étaient emparés du pouvoir pour en chasser les progressistes, et avaient maintenu le pays sous la coupe des conservateurs ce qui a alors considérablement aggravé les inégalités.

Manifestants frappés à terre

Force est de constater qu'alors que la présidente n'est que suspendue et que la procédure visant à la destituer est loin d'être conclue, le pouvoir a déjà changé de main. Une violente répression a eu lieu devant les journalistes. Pendant que les sénateurs étaient en train de s'entendre pour renverser la présidente de la République, des membres du Parti des Travailleurs étaient en train de manifester. Ils ont violemment été chargés par des policiers, frappés à terre et certains ont été arrêtés brutalement. Pendant ce temps, les partisans du coup d'État

observaient tranquillement la scène de l'autre côté de la rue. Diffusée sans commentaire par Reuters, ses images ont fait le tour du monde. Dans la vaste manipulation médiatique organisée par des médias aux ordres des corrompus menacés par les enquêtes menées jusqu'à présent librement par la justice, ces images vont-elles être présentées comme celles d'une manifestation d'opposants à la présidente réprimée par la police ?

La présidente défendue par le procureur général de la République

La classe politique du Brésil est largement touchée par la corruption. Plus de la majorité des députés sont visés par des enquêtes contre ce fléau. Cela explique pourquoi les partisans du coup d'État ont réussi à obtenir un vote enclenchant la destitution. Mais la semaine dernière, le président de cette assemblée est tombé pour avoir entravé une enquête sur des faits de corruption. Sa suspension a amené l'élection d'un nouveau président du Congrès des députés qui a décidé d'annuler le vote qui a lancé la pro-

cedure de destitution. Le Procureur général de la République est du même avis que le nouveau président des députés, et lui aussi a demandé l'arrêt de la mise en accusation de la présidente du Brésil. Malgré ce coup d'arrêt, la majorité des sénateurs a décidé de poursuivre comme si de rien n'était. Cette chambre est en effet dirigée par l'opposition. L'issue de ce vote ne faisait donc guère de doute. Elle vise à suspendre Dilma Rousseff pour une durée de 6 mois, le temps pour ces mêmes sénateurs de la juger.

Ils lui donnent donc 48 heures pour quitter la présidence afin qu'elle soit remplacée par un vice-président qui est dans le collimateur de la justice.

Comme l'a réaffirmé le procureur général de la République, José Eduardo Cardozo, dans la défense de Dilma Rousseff au Sénat, il y a un crime commis dans le processus de mise en accusation et la Constitution a été déchirée pour ouvrir la procédure. L'objectif est de condamner « une femme honnête et innocente », a dit le haut magistrat. Si vous commettez une injustice historique, cela restera écrit dans l'histoire », a-t-il dit.

M.M.

Dilma Rousseff : « J'ai souffert de la torture, je souffre à nouveau de la douleur indicible de l'injustice »

Dilma Rousseff s'est exprimée officiellement hier, déclarant qu'il n'y a pas de plus grande injustice que de condamner un innocent. J'ai souffert la douleur de la torture, de la maladie, et maintenant je souffre à nouveau de la douleur indicible de l'injustice. Je suis victime d'une farce juridique et politique, a déclaré la présidente du Brésil. Le plus grand risque pour le Brésil est d'être dirigé par le gouvernement sans légitimité populaire, a-t-elle dit. « Vous n'aurez pas la légitimité de proposer et mettre en œuvre des solutions aux défis du Brésil ». Elle accuse l'opposition d'avoir plongé le Brésil dans une récession afin de déstabiliser son gouvernement élu. « Mon gouvernement a été la cible de sabotage », a-t-elle dit avec force.

Billet philosophique

Libérons-nous de nos «préoccupations égoïstes»

Cette semaine culturelle à La Réunion a notamment été marquée par le lancement d'une série de projections d'un documentaire très intéressant sur la vie et l'œuvre d'un grand penseur et militant indien : Swami Chinmayananda (1906 – 1993). Après le grand succès de celle de samedi dernier à Saint-Denis, deux autres projections de "La quête" sont programmées par l'association Chinmaya Mission Réunion : ce dimanche 15 mai à 16h au cinéma Moulin à Café de La Ravine des Cabris et le samedi 21 mai à 16h à la médiathèque de Saint-André. Voici des extraits d'une présentation de ce combattant de la liberté, de la justice, de la paix, de la solidarité et de l'épanouissement humain, dont les pensées peuvent nous aider à résoudre la crise sociale de notre pays, qui entraîne une tentative de suicide toutes les 3 heures.



à tous les portes du Védantâ, quel que soit leur âge, nationalité ou croyance.

Il est décédé en 1993 après avoir travaillé jusqu'à son dernier souffle au service de l'organisation mondiale qu'il avait créée et dirigée durant toutes ces années. Dans des paysages époustouflants et des fonds sonores captivants, "La quête" vous présente le sage plein d'enthousiasme, l'enseignant rempli de compassion et le leader visionnaire que fut Swami Chinmayananda».

Que faisons-nous de cet héritage ?

Voici deux pensées exemplaires de cet amoureux de la sagesse qui sont citées dans cette présentation: «Jamais en ce monde on ne peut arrêter la haine par la haine. Seul l'amour y met fin. C'est une loi ancienne». «Seul un esprit libéré de toutes les préoccupations égoïstes peut accueillir le calme, l'équilibre et l'équanimité».

À l'occasion de la belle célébration à La Réunion du 100ème anniversaire de la naissance de ce penseur universel, nous pouvons nous poser la question : que faisons-nous de cet héritage que nous transmettent des militants culturels du pays ? Eh bien, entre autres devoirs, si nous voulons vraiment assumer ensemble nos responsabilités pour résoudre au plus vite et au mieux les graves problèmes du peuple réunionnais, libérons-nous avant tout et constamment de nos «préoccupations égoïstes».

«Le sage plein d'enthousiasme, l'enseignant rempli de compassion et le leader visionnaire que fut Swami Chinmayananda».

D'après le message que nous a transmis Ishan Chaitanya, «la vie de Swami Chimayananda fut extraordinaire à plus d'un titre. Doté d'une énergie spirituelle hors du commun, d'un amour et d'un dévouement infatigables, il a laissé derrière lui après un demi-siècle de travail acharné une organisation mondiale où les institutions se comptent par centaines et les adhérents par millions.

Né le 8 mai 1916 dans le Kérala sous le nom de Balakrishna Menon, après ses études, se détournant d'une carrière d'avocat, il embrassa le journalisme et bientôt rejoignit le mouvement de lutte pour l'indépendance de l'Inde. Il fut emprisonné, tomba malade et fut envoyé dans un hôpital où il eut l'occasion de lire des articles de Swami Shivananda.

En 1949, il devint Swami Chinmayananda et se fixa pour mission de transmettre aux individus du monde entier un héritage spirituel universel.

Un «enseignant rempli de compassion»

Au cours de 40 ans de voyages et d'enseignement, il a établi un nombre important de centres et d'Ashrams à travers le monde. Mais il a aussi construit des temples, des universités, des écoles, des hôpitaux, des crèches, des cliniques... Il a surtout contribué à la propagation et au rayonnement de l'héritage culturel de l'Inde. On s'en souviendra comme de celui qui aura ouvert

Roger Orlu

Oté

Sé l'istoir nout péi ! Lé bon a savoir, non ?

Kosa zot i diré si i fé in mouvman – donk in sélébrasyon !- pou mark, shak ané, la date lo 19 mars 1946 ? Zot i koné sé lo 19 mars 1946 ké la vote in loi pou transform lo kat vièy koloni fransèz konm départman. In pti mo pou sak i di dann radyo sé Michel Debré la fé ké nou lé départman, zot lé dan l'érèr é tout fason la pa an répétan mil foi in l'érèr ké li dovien in vérité. Donk i fo ni koné kisa la propoz la loi 19mars 1946 : sé Raymond Vergès, Léon de Lépèrvanche, Aimé Césaire, Léopold Bissol épi Gaston Monnerville-la poin Debré la-dan !

Astèr, pou kosa k'i fré in sélébrasyon ? Zot i koné Paul Vergès la domann in n'afèr konmsa - in zour pou nou armète sa dann nout mémoir. Pou kosa ? Pars sé in date inportan dann nout l'istoir é konm date inportan, i fo, o moins inn foi shak ané tout demoun i pans sa, i gnor pa sa..aprés, i fo osi ni mazine la loi 19 mars 1946 la vouli mète in poin final avèk lo kolonyalis. Arzout an plis sé lo bann pèp l'outre-mèr ké la domann sa donk sé in shoi démokratik. Ni pé di osi la loi té i pé z'ète tré bon pou nou si bann gouvèrnman félon l'avé pa traï ali.

Olèrk aplik la loi l'ané 1947 konm té prévi la trènn sa an longèr é la mète sinkantan pou apliké é konm i di : poisson té fine gaté ! Tro tar é lo bon z'éfè ké li pouvé avoir li la pa gingné. Pars anplis, konm moin la fine di, lo kolonyalis la sort par la port pou rant par la fènète é li té i apèl pi kolonyalis, li téi apèl néo-kolonyalis : nouvo nom, mé zot i oi lo rézilta dovan z'ot zyé : in kékshoz a-typik, in mal-dévelopman pou nout péi. Lé domaz mé lé konmsa. Sé l'istoir nout péi : lé bon a savoir non ?

Justin

« Pyé d'boi lé a-tèr, tout i marsh dosi » - In kozman po la rout

Mi pans zot la fine gingn l'okazion marsh dann santyé dann boi. Santyé-la, sa lé prop par androi, mé toudinkou in gran tron d'boi paré pouri i koup out shomin ; kosa ou i fé ? Ou i pass ppar dsi... Out kamarad déyèr ou, bin li osi li pass par dsi san kalkil kosa l'ariv pyé d'boi la pou ète shaviré dann santyé. Mé kosa sa i vé dir ? Sa i vé dir kan ou lé dann in sityasiyon féblès, demoun i marsh dsi out tèt mèm san romark si ou lé la. Mi diré : sa lé vré konm pa. Pars nana demoun lé solidèr La rényon é moin lé sir nana plis demoun la min tandi ké lo poin fèrmé. Konbien foi mi antan demoun i dé kilomète-é dé kilomète pou donn in kou d'min demoun zot i koné mèm pa. Dizon la solidarité sa lé in pé natirèl shé bann rényoné ; mi koné pa kosa zot i anpans, mé moin, sé konmsa ké mi konpran la vi.